



SHOW RULES

LOVING CATS WORLDWIDE





Règlements des expositions

LCWW – Loving Cats Worldwide

2 juin 2022

Rédigé par Steven Meserve avec les conseils du

CCAF (Comité consultatif de l'amitié féline)
FFAP (The Feline and Friendship Advisory Panel)

Steven Savant, Marilynne Gregg, Sue Hart-Jones, Nathan Gilbert,
Kelly Makdissy, Tania Antenucci, Kathy Keeley, Emily Greene.



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Définitions | 3 |
| Expositions | 6 |
| Conditions d'admission | 7 |
| Procédures d'entrée | 10 |
| Expositions contrôlées et non contrôlées par un vétérinaire | 11 |
| Expositions contrôlées : | 11 |
| Expositions non-contrôlées : | 11 |
| Procédures de répartition des exposants | 12 |
| Exigences relatives aux titres | 12 |
| Régions : | 16 |
| Responsabilités de l'équipe organisatrice de l'exposition | 16 |
| Arènes de jugement | 19 |
| Responsabilités des exposants | 20 |
| Catalogue | 21 |
| Système numérique : | 22 |
| Meilleur de la race et finales | 23 |
| Invitations aux juges | 24 |
| Dépenses des juges | 25 |
| Attentes des juges | 26 |



Définitions

LCWW HQ: Le bureau et le club qui produisent les événements.

CCAF (FFAP) : Comité consultatif de l'amitié féline (*The Feline and Friendship Advisory Panel*). Le Comité consultatif sur les félins et l'amitié. Le Comité est nommé à vie par le Conseil d'administration. Les membres peuvent prendre leur retraite, se retirer ou être révoqués par le conseil d'administration à tout moment. Ils agissent à tout moment dans le meilleur intérêt des CHATS et du LCWW, sans intérêt personnel.

CA : Le conseil d'administration (CA). Le CA est composé de partenaires et d'investisseurs qui sont consultés uniquement sur les questions financières du CCAF. Le conseil d'administration agit à tout moment dans le meilleur intérêt des CHATS et du LCWW, sans intérêt personnel.

CHAT : Un chat âgé d'au moins 10 mois calendaires.

CHATON : Un chat âgé de moins de 6 mois calendaires et de plus de 4 mois calendaires.

JUNIOR : Un chat âgé de moins de 10 mois calendaires et de plus de 6 mois calendaires.

NEUTRE : Un chat mâle castré ou une chatte stérilisée de plus de 10 mois calendaires.

CHAT DE MAISON CHATON : Un chat de maison âgé de plus de 4 mois, mais pas plus de 8 mois.

CHAT DE MAISON : Un chat de maison âgé de plus de 8 mois et qui doit être castré ou stérilisé.



ARÈNE : Où le jugement a lieu et pas plus de 5 arènes par exposition.

EXPOSITION - Une à CINQ arènes, approuvées par le CCAF.

EXPOSITION D'UN JOUR : Une ou plusieurs arènes, jugées par un ou plusieurs juges, dans lesquelles chaque juge juge toutes les classes assignées et effectue toutes les finales.

EXPOSITION DE DEUX JOURS OU PLUS : Une ou plusieurs arènes, jugées par un ou plusieurs juges, qui jugent toutes les classes assignées dans n'importe quel ordre, sur une période de deux jours ou plus. Pas plus de trois jours.

ÉLEVEUR : Propriétaire enregistré de la mère au moment de l'accouplement.

EXPOSANT : Propriétaire ou agent d'un chat inscrit en compétition dans une exposition.

JUGE ÉMÉRITE TOUTES RACES : Le plus haut niveau de juge au LCWW. Ils ont la capacité de développer et de former des apprentis. Ils sont également autorisés à juger toutes les races. Les juges émérites peuvent avoir plusieurs licences et peuvent être invités à juger en tant que juge toutes races auprès de n'importe quelle association sans autorisation.

JUGE TOUTES RACES NIVEAU 4 : Les juges de niveau 4 ont la capacité de faire évoluer et de former des apprentis. En outre, ils sont autorisés à juger toutes les races. Les juges de niveau 4 peuvent avoir plusieurs licences et être invités à juger en tant que juge toutes races auprès de n'importe quelle association sans autorisation.

JUGE TOUTES RACES NIVEAU 3 : Ils sont autorisés à juger toutes les races. Les juges de niveau 3 peuvent avoir plusieurs licences et être invités à juger en tant que juge toutes races auprès de n'importe quelle association sans autorisation.

JUGE TOUTES RACES NIVEAU 2 : Ils sont autorisés à juger toutes les races. Les juges de niveau 2 peuvent avoir plusieurs licences et être invités à juger en tant que juge toutes races auprès de n'importe quelle association sans autorisation.



JUGE TOUTES RACES NIVEAU 1 : Ils sont autorisés à juger toutes les races. Les juges de niveau 1 peuvent avoir plusieurs licences et être invités à juger en tant que juge toutes races auprès de n'importe quelle association sans autorisation.

APPRENTI : Ils ont satisfait à toutes les exigences d'entrée dans le programme de formation LCWW et ont été approuvés *à l'unanimité* par le CCAF.

CLASSE HORS-CHAMPIONNAT : Tout chat, chaton ou neutre qui est admissible à l'enregistrement au LCWW et approuvé par le CCAF pour la compétition dans cette classe. Ceci inclut toute race sur la liste NC et tous les nouveaux traits ou nouvelles couleurs qui ne sont pas acceptés par le CCAF.

CLASSE CHAMPIONNAT : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, âgé de 10 mois civils ou plus le jour de l'ouverture de l'exposition, qui est enregistré au LCWW comme une race reconnue au LCWW.

NOVICE : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, enregistré ou admissible à l'enregistrement dans une race et une couleur reconnues au LCWW.

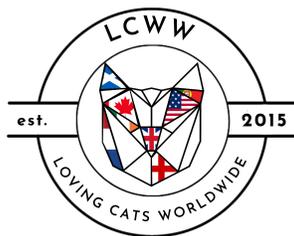
CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.

GRAND CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.

DOUBLE GRAND CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.

TRIPLE GRAND CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.

QUADRUPLE GRAND CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.



SUPRÊME GRAND CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.

ULTIME GRAND CHAMPION : Un chat mâle ou femelle, entier, castré ou stérilisé, qui est éligible pour ce titre tel que décrit dans ces règles et lorsque la confirmation a été vérifiée.

DISQUALIFICATION : Le retrait de toute inscription d'une compétition pour les raisons énoncées dans le présent règlement. Ceci peut être décidé par le comité de l'exposition, un vétérinaire, le juge officiant ou par le CCAF.

PRIX DU MEILLEUR DES MEILLEURS : Prix décerné au meilleur score des trois meilleurs (chat, chaton, junior, neutre, chat domestique, chaton domestique et non-champion). Les juges qui officient choisiront le meilleur des meilleurs à la fin de l'exposition.

MONORCHIDE : Un chat mâle ayant un seul testicule descendu.

POLYDACTYLE : Un chat ayant plus de cinq orteils sur la ou les pattes avant et plus de quatre orteils sur la ou les pattes arrière.

CRYPTORCHIDE : Un chat mâle n'ayant pas de testicules descendus.

Expositions

Tout club LCWW agréé et en règle peut produire une exposition.

Une exposition sera limitée à l'exposition et/ou au jugement de chats. Une exposition du LCWW peut être organisée conjointement avec un salon des animaux de compagnie, ou toute autre organisation. Le CCAF doit être consulté pour toute exposition conjointe et aura le dernier mot.



Dates des expositions : Lorsqu'un club désire une date d'exposition, il peut demander cette date par écrit à le CCAF. Le CCAF aura le dernier mot pour approuver la date. Tous les éléments seront pris en compte lors de l'approbation ou du refus.

Format : Le format sera d'un, deux ou trois jours et uniquement le vendredi, le samedi et le dimanche. Le nombre maximum d'arènes sera de quatre le vendredi et de cinq par jour, le samedi et le dimanche.

Saison des expositions : Elle se déroulera du 1er avril au 31 mars de chaque année.

Si le 1er avril est un samedi dans une année donnée, toutes les expositions qui ont lieu n'importe quel jour de ce même week-end, y compris celles qui ont lieu le vendredi, seront comptabilisées dans l'année d'exposition qui commence le 1er avril de cette année.

Entrées : Le nombre maximum d'inscriptions qu'un club peut accepter est limité comme suit : 200, à l'exclusion des chats inscrits en présentation uniquement.

Licence d'exposition : Toutes les expositions doivent avoir l'approbation du CCAF. Le siège du LCWW paiera au club licencié des frais de licence de 20,00 € par arène jusqu'à un maximum de 280 € par week-end d'exposition. Ces frais devront être payés dans les 30 jours précédant l'exposition.

Assurance : Toutes les expositions sous licence doivent fournir leur propre couverture d'assurance en fonction des exigences du lieu de l'exposition. Le LCWW n'est pas responsable des accidents, sauf s'il s'agit d'une exposition produite par le LCWW HQ.

Conditions d'admission

Tout chat en bonne santé, âgé de 4 mois calendaires ou plus le jour de l'ouverture de l'exposition, peut participer aux expositions du LCWW, sous réserve des exceptions mentionnées dans le présent règlement.



Tous les chats qui sont inscrits à l'exposition pour la compétition ou la présentation seulement, doivent être à jour de toutes les vaccinations qui sont exigées par la loi du pays du club hôte. Les carnets de vaccination seront vérifiés à l'entrée. Les chats qui ne sont pas à jour ne seront pas admis dans la salle d'exposition.

Les chats ou chatons enregistrés au LCWW ou éligibles pour l'enregistrement et éligibles pour la compétition seront inscrits dans la classe appropriée.

Un chaton opéré ou stérilisé peut être inscrit à n'importe quelle exposition du LCWW. Un chaton domestique opéré ou stérilisé peut être inscrit dans la classe des chatons domestiques.

Un cryptorchide est admissible à la compétition UNIQUEMENT dans les classes chatons et neutres.

Lorsqu'un juge officiel est l'éleveur d'un chat ou d'un chaton, ce chat ou chaton n'est pas éligible pour la compétition dans son arène.

Tout chat élevé par un juge officiel, ou tout chat ayant été en possession du juge dans les 6 mois précédents l'exposition, peut être en "présentation seulement" dans l'arène du juge. Si le chat a été utilisé dans le programme d'élevage du juge, il sera à jamais un "présentation seulement".

Les chats enregistrés et/ou inscrits dans une classe incorrecte peuvent être transférés dans la classe correcte et réenregistrés à la discrétion du propriétaire.

Un chat peut être transféré d'une couleur à une autre à tout moment sans perdre les points ou les récompenses précédemment obtenus.

Les chattes en gestation ne sont pas admissibles à la compétition et seront disqualifiées.

Un chat n'ayant pas toutes les propriétés physiques, telles que les yeux, les oreilles, les pattes, la queue (sauf ce qui est spécifié dans les standards de la race), est inéligible à l'inscription, sauf dans les classes d'animaux domestiques.



Le comité d'exposition, à sa discrétion, peut refuser d'accepter toute inscription pour les raisons suivantes :

Le maximum d'inscriptions est atteint, permettant la clôture de l'exposition.

Tout chat provenant d'un foyer où il y a eu une maladie infectieuse ou contagieuse dans les 30 jours précédant la date d'ouverture de l'exposition est inéligible pour l'entrée et/ou l'exposition.

L'exposant a causé une perturbation en ligne ou lors d'une exposition précédente. Dans ce cas, le CCAF doit être informé. Le CCAF aura le dernier mot.

L'inscription est interdite par la loi.

Le dernier jour d'inscription est dépassé. Le club licencié peut fermer l'exposition quand il le souhaite mais sera transparent et les entrées ne seront pas autorisées après qu'UNE entrée ait été refusée.

Les chats de maison adultes doivent être castrés ou stérilisés pour être enregistrés et/ou exposés au LCWW.

Tous les chats enregistrés en championnat s'ils sont exposés comme chats de maison doivent être réenregistrés comme chats de maison. Vous pouvez également réenregistrer de chat de maison à Chat/neutre.

L'équipe d'exposition peut autoriser les chatons âgés de 3 mois (qui sont complètement vaccinés avec les papiers) ou plus âgés à être inscrits à l'exposition. Aucun chaton ou chat ne peut être vendu directement dans le hall d'exposition ni sur le parking.

Aucun chaton âgé de moins de 3 mois n'est autorisé dans le hall d'exposition, quelles que soient les circonstances.

HYBRIDES NON DOMESTIQUES - Les chats qui ont un ancêtre non domestique comme parent, grand-parent ou arrière-grand-parent ne sont pas éligibles pour la compétition dans les



classes chaton, junior, adulte, neutre, chat de maison, chaton de maison ou hors-championnat, à moins qu'ils ne soient approuvés par le CCAF et que le standard soit modifié et approuvé.

Procédures d'entrée

Toute personne qui inscrit un chat ou un chaton à une exposition parrainée par le LCWW doit accepter de respecter et de faire respecter les règles de l'organisation.

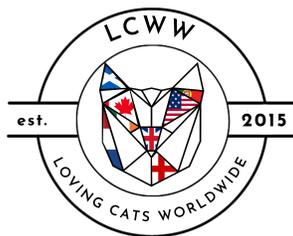
Lors de l'inscription d'un chat à une exposition du LCWW, le propriétaire enregistré est responsable de fournir les informations correctes, y compris, mais sans s'y limiter, le nom enregistré, le numéro d'enregistrement (s'il est connu), la date de naissance, l'âge à la date d'ouverture de l'exposition, le père, la mère, l'éleveur, le propriétaire, l'agent (le cas échéant), la région de résidence du propriétaire/agent et la classification compétitive appropriée.

Tous les paiements seront soumis dans les deux semaines suivant l'inscription ou au moins avant le début de l'exposition, selon la première éventualité. Aucun droit d'entrée ne sera remboursé, sauf en cas de circonstances atténuantes. L'exposant peut demander au CCAF une exception et il lui sera demandé de fournir des détails et éventuellement des documents justificatifs. Le CCAF aura le dernier mot.

Le club doit annoncer les juges, le lieu et la date. En cas de modification de ces éléments, le club doit en informer les exposants inscrits. Les exposants n'ont alors que CINQ jours pour demander un remboursement. Après CINQ jours, les frais d'inscription restent acquis au club. Le remboursement sera traité dans les 60 jours.

Le montant total des frais sera remboursé ou conservé comme crédit pour une autre exposition qui serait produite dans les SIX mois suivant l'exposition annulée.

Si un exposant ne paie pas les frais d'inscription ou toute autre dette liée à l'exposition ou si un chèque en paiement de ces frais ou dettes est retourné, le club en informera l'exposant et le CCAF.



Aucun chat ou chaton appartenant à un exposant qui ne règle pas une telle dette au plus tard le 25 avril de l'année d'exposition suivante ne peut prétendre à une récompense. Le CCAF aura le dernier mot sur le résultat.

Expositions contrôlées et non contrôlées par un vétérinaire

Le comité d'exposition ou le club a la possibilité de parrainer une "exposition contrôlée" ou une "exposition non contrôlée".

Les prospectus de l'exposition doivent indiquer si l'exposition est "contrôlée" ou "non contrôlée".

Expositions contrôlées :

Un vétérinaire praticien agréé ou un technicien vétérinaire agissant pour le club doit examiner chaque chat et l'exposition avant l'installation et doit retirer tout chat qui présente des signes de mycoses, de puces, de mites d'oreille ou de toute maladie infectieuse ou contagieuse.

Le vétérinaire/technicien de l'exposition a l'autorité lui permettant d'ordonner le retrait immédiat de tout chat malade de l'exposition. Si un chat est retiré, le CCAF doit en être informé et cela peut inclure une interdiction totale d'exposition et de services à vie.

Dans le cas où le vétérinaire/technicien n'est pas en mesure d'officialier ou ne se présente pas à l'heure prévue pour l'enregistrement et qu'un vétérinaire/technicien de remplacement ne peut être désigné pour effectuer les examens, le directeur de l'exposition interviendra.

Expositions non-contrôlées :

Tout juge ou membre du comité d'exposition suspectant un chat d'avoir des mycoses, des puces, des mites d'oreille ou toute autre maladie infectieuse ou contagieuse peut le signaler au directeur de l'exposition.

Le directeur de l'exposition consultera deux juges principaux ou un membre du CCAF (si présent) et ensemble ils prendront la décision finale. Tous les chats inscrits par le même



propriétaire ou agent peuvent être retirés de l'exposition et la place de l'exposant immédiatement désinfectée et NON réutilisée pour le reste de l'exposition. Le CCAF doit être informé et cela peut inclure une interdiction totale d'exposition et de services à vie.

Procédures de répartition des exposants

L'équipe de l'exposition a la possibilité d'assigner des emplacements pour toutes les entrées. Tous les chats d'un même exposant doivent être placés ensemble.

Aucun changement ne peut être fait sans l'autorisation de l'équipe organisatrice de l'exposition.

Toutes les entrées sont placées dans des "espaces doubles". Pas plus de TROIS chatons ou DEUX juniors/adultes peuvent être placés ensemble.

Tous les exposants doivent garder leur emplacement propre en tout temps.

Tous les déchets et litières doivent être emportés par les exposants à la fin de chaque journée.

L'équipe de l'exposition fournira des petits sacs à ordures et en tiendra à disposition à tout moment.

L'équipe organisatrice de l'exposition peut demander à un exposant de nettoyer son emplacement à tout moment durant l'exposition, et ce sans représailles.

Tout exposant qui a laissé son emplacement en désordre à la fin de la journée sera convoqué par l'équipe organisatrice de l'exposition et le CCAF sera informé.

Les exposants handicapés auront toujours la préférence pour le choix des emplacements.

Exigences relatives aux titres

Le titre peut être obtenu par les adultes, les neutres et les chats de maison.

Les points seront attribués uniquement pour les places obtenues en finale.



Toutes races

1 = 300 points

2 = 250 points

3 = 240 points

4 = 230 points

5 = 220 points

6 = 210 points

7 = 200 points

8 = 190 points

9 = 180 points

10 = 170 points

Spécialité :

1 = 200 points

2 = 150 points

3 = 140 points

4 = 130 points

5 = 120 points

6 = 110 points

7 = 100 points

8 = 90 points



9 = 80 points

10 = 70 points

Si la classe compte moins de 10 chats en compétition, les points finaux sont inférieurs à 50.

Points requis pour les titres

CHAMPION : 500 points

GRAND CHAMPION : 1000 points

DOUBLE GRAND CHAMPION : 2000 points

TRIPLE GRAND CHAMPION : 3000 points

QUADRUPLE GRAND CHAMPION : 4000 points

SUPRÊME GRAND CHAMPION : 7000 points et deux meilleurs en tant que quadruple grand champion de deux juges différents

ULTIME GRAND CHAMPION : 10000 points et 4 meilleurs de trois juges différents

Les points régionaux et internationaux sont comptabilisés de la même manière, plus les CHATS BATTUS.

Les 30 premières finales compteront pour les chatons, les juniors et les chatons de maison.

Les 75 premières finales compteront pour les adultes, les neutres et les chats de maison.

Un MEILLEUR toutes races dans un compte de 70 points donnera au chat 369 points pour les points régionaux et internationaux.

Si la classe compte moins de 10 chats en compétition, les points finaux sont réduits de 50.



Les prix "Meilleurs des meilleurs" seront calculés en utilisant les points ci-dessus plus les chats battus.



Régions :

Amérique du Nord

Amérique du Sud

Royaume-Uni

Europe

Asie

Responsabilités de l'équipe organisatrice de l'exposition

Une équipe organisatrice d'exposition devrait être composée d'au moins cinq personnes qui connaissent parfaitement les règles et la gestion de l'exposition. Idéalement, il devrait y avoir un AMI fondateur à vie ou TROIS AMIS annuels et un juge.

L'équipe organisatrice prendra un soin exceptionnel des chats et des exposants. L'équipe de l'exposition ou tout membre du club, ou du LCWW, peut être tenu responsable de la perte des chats, des transporteurs ou de tout autre bien personnel d'un exposant ainsi que de tout accident.

L'équipe organisatrice fournira une trousse de premiers soins approuvée ou un secouriste fourni par le site.

L'équipe organisatrice fournira le catalogue marqué et les copies des livres des juges dans les 24 heures suivant la clôture de l'exposition.

L'organisateur de l'exposition n'autorisera pas le démontage des arènes et des places d'exposants pendant les heures d'exposition annoncées.

Catalogues marqués : Le comité d'exposition est tenu d'envoyer par e-mail un catalogue entièrement marqué et tous les livres des juges au siège du LCWW dans les 24 heures suivant la clôture de l'exposition.



Le comité de l'exposition est tenu de transmettre un catalogue entièrement marqué à chaque juge dans les 48 heures.

Les clubs qui n'envoient pas de catalogues marqués dans les 24 heures suivant la clôture de l'exposition seront sanctionnés par le CCAF.

Liste des exposants. Une liste complète des exposants avec les adresses e-mail doit être envoyée avec le catalogue marqué au siège du LCWW.

Tous les catalogues seront numériques et envoyés aux exposants, dans un format imprimable, au plus tard 48 heures avant l'exposition. L'équipe de l'exposition peut proposer d'imprimer les catalogues pour les exposants et chargera les frais pour ce service.

Le club doit fournir un catalogue imprimé pour le maître-commis, si nécessaire.

Les catalogues doivent avoir le logo du LCWW ainsi que la liste des sponsors de HQ sur la couverture. HQ enverra toute publicité applicable au club et elle devra être ajoutée au catalogue.

Le maître-commis sera rémunéré par le club sous forme d'entrées gratuites ou d'un tarif convenu d'un commun accord. Le déjeuner lui sera également offert.

Les assistants d'arène seront rémunérés par le club sous forme d'entrées gratuites ou d'une rémunération convenue d'un commun accord. Le déjeuner leur sera également offert.

Il devrait y avoir un maître-commis et au moins DEUX assistants de ring par journée d'exposition.

L'assistant d'arène gardera les cages propres et aidera le juge à appeler les chats et à garder les numéros d'arène organisés.

Les inscriptions seront acceptées telles que reçues par le commis ou le système d'inscription, et aucune classe ne sera limitée.



Le commis aux inscriptions ou le système accusera réception de toutes les inscriptions dans les 5 jours suivant leur réception.



Juges :

Un juge ne peut pas juger plus de 200 chats par jour.

Les juges peuvent manipuler les chats jusqu'à trois fois par exposition de 3 jours.

Tous les juges doivent être autorisés par le LCWW.

En cas d'urgence, un juge invité peut être utilisé, mais il doit être autorisé par TROIS membres du CCAF.

Arènes de jugement

Une arène sera fournie par la direction de l'exposition pour chaque juge.

Toutes les cages doivent avoir les côtés et le dos couverts. S'ils sont disposés dans un coin, tout doit être fait pour que les chats ne se voient pas les uns les autres.

Les tables de jugement doivent être ajustables à la hauteur du juge.

Dans les arènes de jugement, les cages pour chats doivent être placées sur des tables ou tout autre support solide.

Les mâles entiers juniors et adultes ne doivent pas être placés dans des cages adjacentes dans l'arène de jugement.

L'ordre de jugement des races ou des couleurs de races sera décidé et/ou modifié à la discrétion de la direction de l'exposition/du juge, uniquement pour permettre le bon déroulement de l'exposition.

Les numéros finaux ne seront pas annoncés. Seule la finale de la classe sera annoncée.



Si un chat est jugé dans une arène, il ne peut pas être retiré de cette arène pour être placé dans une arène de finale et vice versa. Les chats ne peuvent être retirés à aucun moment de la présentation finale.

Seul le matériel lié au LCWW peut être distribué lors d'une exposition du LCWW.

Responsabilités des exposants

On attend d'un exposant qu'il connaisse bien les règles d'exposition du LCWW.

Si un exposant enfreint ces règles, il sera contacté par le CCAF.

Un exposant ne doit pas faire savoir à un juge officiant quelle entrée lui appartient. Les exposants ne doivent pas discuter, faire la conversation ou aller derrière la table des juges pour quelque raison que ce soit. Les juges du LCWW sont très concentrés et occupés.

Aucun collier ou costume n'est autorisé sur les chats.

Un exposant ne doit pas faire savoir à un juge officiant où son chat s'est classé dans une autre arène.

L'exposant ne peut pas utiliser un jouet pour chat ou tout autre objet de distraction pendant que le chat est dans l'arène ou sur la table. Cela attirera l'attention sur le propriétaire et le juge pourra le disqualifier à sa discrétion.

Aucun exposant n'utilisera de substance liquide ou en aérosol dans une cage de l'arène, à l'exception de la solution officielle de nettoyage de cage utilisée dans cette arène, ou selon les instructions spécifiques du juge.

Les exposants ne s'assiéront pas dans l'arène en tenant les chats avant ou pendant le jugement, sauf avec la permission explicite du juge.

Un exposant ne doit pas toiletter un chat pendant qu'il est dans l'arène.



Un exposant peut avertir le maître-commis que le chat est nerveux ou timide et qu'une attention supplémentaire est nécessaire. Le maître-commis informera tous les juges. Les exposants ne s'adresseront pas directement au juge.

Tout chat qui mord ou attaque agressivement QUICONQUE dans l'exposition sera inéligible à la compétition pour le reste de l'exposition. Le CCAF sera informé et décidera si le chat peut être inscrit à nouveau à une exposition.

Toutes les griffes doivent être coupées. Un juge peut disqualifier le chat à sa discrétion pour des griffes pointues.

Les juges autoriseront les photos et vidéos par un signe visible dans l'arène.

Un exposant n'entreprendra aucune action qui pourrait causer un dommage physique à un chat ou à une personne, pendant l'exposition.

Lorsqu'il transporte un chat dans la salle d'exposition, l'exposant doit le porter dans les deux mains ou dans une cage.

Si un chat a besoin d'une cage spéciale dans une arène de jugement, l'exposant doit en parler au maître-commis qui en informera les juges.

L'accouplement de chats dans le hall d'exposition est interdit.

Toute négativité, harcèlement ou mauvais comportement général de la part de toute personne présente à l'exposition sera immédiatement traité par le directeur de l'exposition et le CCAF en sera informé. Le directeur de l'exposition a le droit de demander à quiconque de partir en cas de comportement perturbateur.

Catalogue

Le club doit publier un catalogue en ligne au plus tard 48 heures avant l'exposition.

La page intérieure DOIT comprendre :



Le nom complet du ou des clubs qui parrainent l'exposition.

LOGO DU LCWW

Les noms de tous les juges.

Les noms des membres du comité d'exposition avec indication de leur position officielle.

Date(s) de l'exposition.

Nom du maître-commis.

Toutes les entrées doivent apparaître en séquence numérique dans le catalogue imprimé.

L'ordre des inscriptions et des séries pour les numéros de catalogue figure dans le règlement permanent.

Systeme numerique :

Tous les chats seront classés par ordre numérique, alphabétique et par race :

1-200 par longueur de poil :

Chatons – Poil long

Chatons – Poil court

Juniors – Poil long

Juniors – Poil court

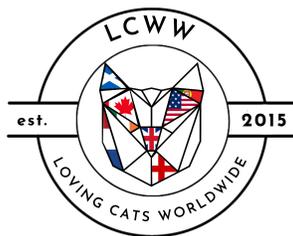
Adultes – Poil long

Adultes – Poil court

Neutres – Poil long

Neutres – Poil court

Chatons de maison – Poil long



Chatons de maison – Poil court

Chats de maison – Poil long

Chats de maison – Poil court

Hors-championnats – Poil long

Hors-championnats – Poil court

Le catalogue contiendra les informations suivantes pour chaque entrée : numéro d'entrée, nom, numéro d'enregistrement (si disponible), date de naissance, âge, parents, éleveur, propriétaire et région.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les parents pour les chats et chatons de maison.

Dans les expositions consistant en une série d'arène, le catalogue sera imprimé comme suit : une colonne pour chaque arène, le numéro d'entrée, le nom et les espaces pour les prix doivent apparaître sur la même ligne.

Un catalogue marqué comprendra tous les prix de l'exposition entière.

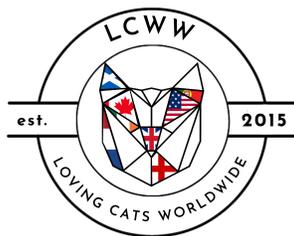
Meilleur de la race et finales

Les chats ne sont récompensés que parmi les TROIS PREMIERS de la RACE. Le juge présentera la classe de la RACE lorsqu'il y en a QUATRE ou plus en compétition ou l'annoncera s'il y en a moins de QUATRE.

Aucun point n'est accordé pour les prix de race.

Le juge peut présenter jusqu'au TOP 10 dans toutes les classes dans les DEUX formats, mais pas moins de CINQ, à moins que la classe ait moins de CINQ.

Les hors-championnats n'auront pas de points pour les finales mais seront jugés et présentés comme toute autre classe.



Tous les chats seront présentés pour les récompenses finales pendant les heures d'exposition annoncées, à moins qu'une permission spéciale d'absence ait été accordée par le directeur de l'exposition. Le juge peut présenter sans les chats présents SEULEMENT après les heures d'exposition annoncées et avec la permission du directeur de l'exposition.

Le juge s'efforcera de présenter les finales pendant les heures d'exposition et présentera également chaque chat hors de la cage, à moins que le chat ne soit pas coopératif.

En aucun cas, un chat ne peut être enlevé de l'arène pendant la présentation de la finale. Le jugement aura la priorité SI le chat n'est pas déjà dans une finale.

Un exposant ne doit JAMAIS avertir un juge pendant le jugement qu'un chat est appelé pour une finale dans une autre arène. Cela pourrait entraîner une disqualification à la discrétion du juge.

Invitations aux juges

Les clubs organisant des expositions sanctionnées selon les règles du LCWW doivent employer des juges approuvés par le CCAF.

Le juge sera invité par e-mail ou par d'autres moyens. L'acceptation par e-mail ou par SMS est considérée comme contraignante.

Le club enverra aux juges par e-mail et pas moins de 5 jours avant toutes les informations concernant le service de transport, l'hôtel, les restaurants, etc.

Les juges ne solliciteront PAS de missions de jugement.

Les juges doivent s'efforcer de respecter leurs engagements et, dans le cas contraire, prévenir le club le plus tôt possible.



Un juge qui s'est engagé à juger une exposition NE POURRA PAS accepter un autre accord pour juger dans une autre exposition à la même date, à moins que l'exposition initiale ne soit annulée.

Les juges sont tenus de rester ACTIFS et de juger pendant les heures annoncées de l'exposition.

Dépenses des juges

Les juges seront remboursés pour leur temps et leur expertise. Leur expertise est définie par le CCAF.

Le club rembourse les frais raisonnables encourus, y compris les frais de transport, d'hôtel et de repas. Aucun juge ne facturera au club plus que le tarif aérien le plus bas disponible. Le juge peut souhaiter utiliser une autre compagnie aérienne mais ne sera remboursé que du tarif le plus bas. Le juge paiera également son propre billet d'avion, à l'avance, sauf s'il en informe le club au moment de l'invitation.

Le juge informera également le club de toute autre dépense au moment de l'invitation. Il s'agit notamment du kilométrage, du stationnement, des taxis, des transports en commun, etc. Le club aura le droit d'annuler l'invitation du juge et/ou de ne pas payer pour ces frais supplémentaires, si cela n'est pas divulgué à ce moment-là, par écrit.

Le club informera le juge des dîners du club ou si le juge devra payer ses repas. Le juge ne peut pas facturer plus de 25 € pour le dîner, 15 € pour le déjeuner ou 10 € pour le petit-déjeuner.

Le juge ne peut pas facturer d'alcool à un club et tout alcool commandé par le juge fera l'objet d'un chèque séparé et sera payé par le juge.

Toutes les dépenses doivent être payées dans un délai d'UNE semaine après la clôture de l'exposition. Aucun juge ne demandera de paiement en espèces.



En cas d'annulation par le club ou le juge, la partie responsable de l'annulation sera responsable du paiement. Si l'exposition est annulée sans faute de personne, le CCAF sera consulté.

Attentes des juges

Les juges et/ou les membres de leur famille ne peuvent pas inscrire un chat en compétition dans une partie d'une exposition du LCWW quand ils jugent.

Dans le cas d'une urgence et qu'un juge est demandé en remplacement, les chats qu'il a inscrits peuvent être présentés par un agent, ou les frais seront remboursés.

Tous les chats élevés par un juge OU utilisés pour l'élevage par ce juge et dont le juge n'est plus propriétaire ne sont pas éligibles pour la compétition dans l'arène de ce juge. Ils peuvent être présentés, si le propriétaire le souhaite, pour le compte uniquement.

Les juges prendront leurs décisions sans parti pris ni préférence.

Le juge doit être présentable dans une tenue avec laquelle il est à l'aise et dans laquelle il peut bien travailler et pourra être bien photographié.

Le juge est l'autorité ultime dans l'arène. Ses décisions de placement, de disqualification et de refus de victoire ne seront jamais remises en question par la direction de l'exposition, les exposants, les autres juges ou le CCAF.

Seuls les juges licenciés, les stagiaires ou les manipulateurs approuvés peuvent manipuler les chats sur la table de jugement ou les présenter dans les finales, sauf en cas d'urgence.

Un juge jugera tous les chats et attribuera ses prix conformément aux standards du LCWW, et non en fonction de ses goûts personnels.

Un juge ne peut pas juger ou manipuler plus de 200 chats en 1 jour.



Tout chat qui est difficile sur la table de jugement doit être pénalisé pour son tempérament, mais le chat sera compté présent et en compétition dans cette arène.

À la demande du propriétaire, un juge peut transférer tout chaton ou chat incorrectement inscrit quant au sexe, à la classe ou à la race.

Lorsqu'un chat manque de mérite global, le juge ne lui attribuera pas de victoire (WW). Le juge en informera l'exposant de manière transparente. Il n'y aura pas d'autre discussion à moins que le juge n'en prenne l'initiative. La décision du juge est définitive.

Le juge marquera "WW" dans l'espace prévu pour le jugement dans son livre du juge. Aucune autre note n'est requise.

La disqualification (DQ) sera utilisée pour les chats qui sont retirés de la compétition pour les fautes énumérées dans leur standard de race.

Lorsqu'un chat est disqualifié, le juge inscrira "DQ" dans l'espace prévu à cet effet dans son livre du juge. Le juge indiquera la raison de la "DQ".

Un juge **DISQUALIFIERA** tout chat qui mord et alertera la direction de l'exposition, discrètement. Le CCAF sera informé par le responsable de l'exposition. Le chat ne pourra pas être présenté pour le reste de la journée/de l'exposition et aucun remboursement ne sera effectué.

Le CCAF décidera si le chat peut être présenté à nouveau.

Tout chat qui a été modifié chirurgicalement dans le but de tromper sera disqualifié et retiré de la compétition par le directeur de l'exposition et le CCAF en sera informé.

Les chats mâles dans la classe de championnat adulte n'ayant pas deux testicules descendus seront disqualifiés.



Le juge ne fera aucun effort pour connaître la taille normale des testicules, il vérifiera simplement qu'il y en a deux et qu'ils sont palpables. Un juge ne peut pas demander si un chat a un implant chimique.

Les juges peuvent WW ou DQ à leur discrétion sans crainte de représailles.

Les juges disqualifieront tous les chats là où le standard de la race l'exige.

Seuls les chatons de maison et les chats de maison sont admissibles à la compétition s'ils sont dégriffés. Les chatons, les juniors, les adultes, les neutres et les hors-championnats seront disqualifiés s'ils sont dégriffés.

Les chats qui sont aveugles, sourds, qui ont un jarret de vache sévère, qui ont des yeux croisés, qui sont incapables de respirer correctement, qui ont de petites narines, qui ont de graves problèmes de mâchoire et de morsure, qui sont de taille extrêmement petite ou qui ont des problèmes de sternum, quelle que soit leur race ou leur standard, seront éliminés. La direction de l'exposition sera informée ainsi que le CCAF.

Les livres du juge seront signés au stylo et remis au maître-commis à la fin du jugement. Le juge fera une copie et un scan pour ses archives. Si le juge ne peut pas le faire, le directeur de l'exposition l'y aidera.

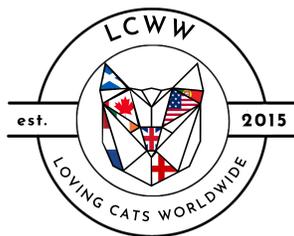
Tout changement ou correction apporté au livre du juge doit être paraphé par le juge.

Les juges enregistreront toutes les absences et les transferts dans le livre du juge.

Les juges doivent remplir tous les formulaires de prix finaux.

Le juge n'aura pas besoin de vérifier le compte des classes. Le maître-commis vérifiera le compte par classe et le compte le plus élevé par jour sera enregistré pour tous les rings.

Chatons, Juniors, Adultes, Neutres, Hors-championnats :



Chaque juge sélectionnera le MEILLEUR, le DEUXIÈME et le TROISIÈME de chaque race et marquera son livre de façon appropriée.

Les hors-championnats sont toutes les races qui n'ont pas atteint le niveau de championnat et celles dont les traits ou les couleurs ne sont pas acceptés par le standard approuvé par le LCWW.

Les chats de maison et les chatons de maison se verront attribuer un point de mérite, le cas échéant.